

Importance des retours d'expérience

« Les acteurs de la prévention utilisent

par **Denis Dumont**



La maîtrise des risques est un but vers lequel on doit tendre, une intention à dimension morale, sociale, économique ou encore technique, qui intègre l'hypothèse de l'événement dommageable. La formule n'est donc pas tout à fait en accord avec la réalité qu'elle est sensée recouvrir. Mais peu importe dès lors que les enseignements tirés de l'étude des accidents sont intégrés dans les démarches de prévention. Les risques industriels n'échappent pas à cette exigence et celle-ci est mieux comprise qu'hier par les professionnels, nous dit un grand expert, Denis Dumont, qui dirige le Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (Barpi¹). Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il nous en dit plus sur le Barpi et l'importance des retours d'expérience dans la démarche de gestion des risques.

➤ Quelles ont été les circonstances de la création du Barpi ?

Après les catastrophes des années 1980 et notamment celles de Mexico et Bhopal et leurs très nombreuses victimes, les conclusions du rapport du général Ferauge établi à la demande du gouvernement avaient montré que la France devait organiser le retour d'expérience sur les accidents technologiques.

La question du gestionnaire du dispositif à mettre en place s'était alors posée ; un groupe de travail composé des acteurs directement concernés : organismes professionnels, syndicats de salariés, experts et administration, a préféré retenir un service d'État. Ces entités ont reconnu la réelle déontologie de l'inspection des installations classées dans le traitement des accidents : « sa pratique est saine et objective, nous pouvons lui faire confiance »

C'est ainsi qu'une structure chargée du retour d'expérience a été créée en 1992 au sein de la direction en charge des installations classées au ministère de l'environnement. Le Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (Barpi) s'implantait alors à Lyon, marquant ainsi la volonté d'une structure proche du terrain.

➤ Quelles ont été ses missions ?

Les recommandations du rapport Ferauge ont conduit à mettre en place dès l'origine la base de données Aria (Analyse, recherche et information sur les accidents), ainsi qu'à développer un réseau de correspondants français et étrangers sur les accidents.

Nos principales missions consistent à :

- collecter, centraliser et analyser les données relatives aux accidents ;
- constituer un pôle de compétences pour soutenir la politique générale de prévention des risques technologiques ;
- apporter un appui à l'inspection, notamment pour l'analyse d'événements importants ;
- diffuser des enseignements tirés de l'analyse d'accidents survenus en France ou à l'étranger.

1. Le Barpi collabore à *Préventique Sécurité* avec la rubrique de l'Argus des accidents technologiques (cf. p. 71) et le dossier annuel de l'Inventaires des accidents (cf. n° 111)..

... Après Bhopal, la France devait organiser les retours d'expérience...



Photo J. Chabonnier

davantage l'accidentologie disponible »

À l'époque, même si le bureau s'intéressait déjà à certains accidents de transport de matières dangereuses, porteurs de retour d'expérience pour les installations industrielles classées, ses missions étaient essentiellement tournées vers ces dernières.

Dans la première partie de son histoire, les travaux consistaient principalement à alimenter la base Aria et en réaliser des extractions à la demande des bureaux d'études ou des industriels établissant des études de dangers réglementaires. Des accords éditoriaux avec la presse spécialisée permettaient aussi de publier des informations et analyses sur les accidents.

> Près de vingt ans plus tard, qu'est-ce qui a changé ?

En septembre 2001, la terrible explosion de Toulouse avec ses 31 décès, des milliers de blessés, 2,5 milliards d'euros de dégâts et d'importantes perturbations économiques et sociales plongeait les acteurs de la prévention des risques dans la consternation. La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques en a tiré les enseignements. Elle a confirmé la nécessité d'une démarche complète de gestion des risques, de la réduction à la source jusqu'à la réparation, en passant par la gestion concertée de l'urbanisation autour des sites à risques. À cet effet, la loi a clairement mis l'accent sur l'importance du dialogue avec les parties prenantes dans un processus de gestion des risques reposant sur une vigilance partagée avec la société civile.

D'autres accidents en France et en Europe, comme des avaries de réservoirs à Kallo, en Belgique en 2005, ou à Ambès, en France en 2007, des ruptures de canalisations à Donges et à Port-Jérôme, en 2008, ou à Saint-Martin-de-Crau (13), en 2009, mettaient en exergue la nécessité d'une approche globale proportionnée aux enjeux. Cette succession d'événements a donné lieu à un plan annoncé par la ministre Chantal Jouanno en janvier dernier. Il s'agit d'une série d'actions à mener sur plusieurs années pour réduire le nombre des accidents liés au « vieillissement » des installations, sans méconnaître certains aspects de l'organisation à mettre en œuvre en cas d'accident, dont l'importance a été soulignée par le Grenelle de l'environnement, tels qu'évaluation des atteintes à l'environnement, dépollution et gestion des déchets correspondants.

D'une manière générale, les acteurs de la prévention des risques utilisent davantage l'accidentologie disponible pour mettre au point des mesures de prévention ou préparer des projets de réglementation. Cela permet de fonder les positions dans la réalité et l'analyse des situations passées ; en effet les difficultés rencontrées

pour estimer, prévenir ou limiter les risques trouvent des éléments de réponse ou de réflexion dans les expériences vécues qu'elles soient négatives ou positives.

> Quelles ont été les principales évolutions dans le fonctionnement du Barpi et dans ses missions ?

À la suite de la catastrophe de Toulouse, le Barpi a été notablement renforcé en 2004 avec l'arrivée de deux ingénieurs et d'un technicien, portant son effectif à 10 personnes. Ce renfort a permis de mener un certain nombre d'actions pour développer échanges, analyses et publications. Ces évolutions ont coïncidé avec l'avènement des pôles risques dans l'inspection des installations classées qui ont permis d'intensifier le dialogue technique avec les Drire, récemment devenues Dreal. »

... À la suite de la catastrophe de Toulouse, les moyens du Barpi ont été notablement renforcés...



Photo DR

Le Barpi participe à une vingtaine de groupes de travail, ainsi qu'au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT), ce qui contribue à diffuser des informations et enseignements. Des protocoles d'échange ont aussi été conclus avec les syndicats professionnels de la chimie, de la pyrotechnie, du pétrole, des gaz comprimés, de l'industrie du froid...

Les réponses aux consultations des industriels ou bureaux d'étude avaient atteint un rythme annuel de plus de 1 200 analyses à façon, cela nous a conduit en juin 2001 à ouvrir un site internet spécifique² pour améliorer notre service et démultiplier les bénéficiaires. Les acteurs de la prévention et le public y disposent aujourd'hui de plus de 37 000 résumés d'événements français ou étrangers, de centaines de fiches détaillées, mais aussi d'articles, de synthèses thématiques ou sectorielles dont les plus importantes sont aussi disponibles en anglais.

... L'utilisation de procédés dangereux ne peut se départir de possibilités d'accidents...

Parallèlement sont mises à disposition de la société civile, des informations lui permettant de se forger une opinion pragmatique sur la prévention des risques ; c'est en particulier l'objet de la présentation française de l'échelle européenne des accidents en 4 indices permettant de visualiser pour un accident donné les notions de matières dangereuses impliquées, de conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques. L'objectif est de faciliter l'accès du public aux données techniques relatives à l'importance des événements pour lui permettre de les relativiser et de les mettre en perspective.

Malgré les aspects très techniques de cette accidentologie, l'effort est récompensé puisque la consultation du site par un public non spécialisé atteint aujourd'hui près de 10 % des visites.

La démarche menée en partenariat depuis 2007, avec l'UIC³, l'UFIP⁴ et le GESIP⁵ pour informer à chaud les salariés, riverains, associations, élus et la presse locale des incidents survenant dans les établissements Seveso, relève de la même logique. Elle doit contribuer à développer le dialogue avec la société

civile sur les réalités et les difficultés de la prévention. Elle nécessite une véritable organisation des entreprises concernées qui doivent l'intégrer aux procédures de gestion des incidents. Cette démarche progresse lentement, mais l'évolution n'est pas uniforme selon les branches et les sociétés.

Enfin, la mise en place de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) au ministère a récemment entraîné un élargissement important des missions du Barpi. Au-delà des installations classées, le périmètre s'étend désormais au transport de matières dangereuses par route, fer, eau et canalisations, à la distribution et à l'utilisation du gaz, aux équipements sous pression, aux mines, carrières et stockages souterrains, ainsi qu'aux barrages et digues. L'objectif est d'améliorer la cohérence des actions de prévention dans ces différents domaines et de progresser par un enrichissement mutuel des retours d'expériences.

➤ Quels liens avez-vous établis avec d'autres organismes similaires étrangers ?

Les liens avec le bureau européen en charge des accidents sont organiques, puisqu'en application de la directive Seveso le Barpi est chargé de notifier au MAHB (*Major Accident Hazardous Board*) les accidents majeurs survenus en France. Le MAHB dispose d'une base de données de plus de 600 accidents majeurs dont une centaine français. Mais les différents États ne sont pas organisés de manière homogène pour recueillir les données sur les accidents.

Des relations privilégiées sont nouées avec le ZEMA⁶ en Allemagne, le HSE⁷ britannique, les ministères de l'environnement en Italie et en Belgique. Au-delà, le Barpi participe à des groupes de travail de l'OCDE⁸ et l'UNECE⁹ sur les accidents de transports de matières dangereuses et les accidents transfrontières. Nous portons aussi une attention particulière aux conclusions des enquêtes menées chaque année par les organismes fédéraux – *Chemical Safety Board* et *National Transportation Safety Board* – sur plusieurs accidents majeurs aux USA.

Enfin, la France est chargée d'organiser périodiquement les séminaires sur l'accidentologie industrielle dans le cadre du réseau des inspecteurs européens. Ces manifestations sont l'occasion de nouer de nombreux contacts. Pour les inspecteurs, c'est un lieu propice pour échanger leurs expériences respectives et capitaliser les enseignements. Le dernier séminaire s'est tenu les 5 et 6 juin 2009 à Paris avec près de 270 participants et 18 États représentés. Les thèmes traités en fonction de l'accidentologie récente portaient sur le

2. www.aria.developpement-durable.gouv.fr.

3. Union des industries chimiques, cf. www.uic.fr.

4. Union française des industries pétrolières, cf. www.ufip.fr/.

5. Groupe d'études de sécurité des industries pétrolières et chimiques, cf. www.gesip.com.

6. *Zentrale Melde- und Auswertestelle für Störfälle und Störungen in verfahrenstechnischen Anlagen* (« Bureau central pour l'évaluation des accidents et incidents dans les usines de transformation »), cf. www.umweltbundesamt.de/zema/.

7. *Health and Safety Executive* (« Direction de la santé et de la sécurité »), cf. www.hse.gov.uk.

8. Organisation de coopération et de développement économiques, cf. www.oecd.org.

9. *United Nations Economic Commission for Europe* (« Commission économique pour l'Europe des Nations unies »), cf. www.unece.org.

10. *European Network for the Implementation and Enforcement of Environmental Law* (« Réseau européen pour la mise en œuvre et le renforcement de la législation environnementale »), cf. http://ec.europa.eu/index_fr.htm.



contrôle du vieillissement des installations, la gestion des travaux de maintenance, ainsi que sur la nécessité d'une approche globale incluant gestion des conséquences sanitaires et environnementales, gestion de crise et communication vers le public. Les actes des 8 séminaires IMPEL¹⁰ organisés depuis 1999 par le Barpi, avec le concours des Dire, sont disponibles sur notre site internet. Ils montrent le chemin parcouru, mais aussi les difficultés rencontrées et les orientations retenues.

> Quels retours d'expériences tirez-vous de vos observations ?

Plusieurs exemples dans différents domaines de notre histoire contemporaine rappellent que l'exploitation des qualités d'un système ne suffit pas à en garantir la pérennité. Aussi convient-il de prendre la mesure des dérives possibles dans sa mise en œuvre, souvent exposée à de nombreuses contraintes évolutives, pour gérer les risques correspondants. À défaut, la mise en sommeil partielle ou temporaire de cette logique peut être suivie de lourdes déconvenues.

Bien entendu, la gestion des risques technologiques n'échappe pas à ces évidences : malgré les précautions initiales, l'utilisation de procédés dangereux ne peut se départir de possibilités d'accidents. L'accidentologie rappelle épisodiquement cette dure réalité et la nécessité de gérer plus attentivement la prévention pour réduire la fréquence des accidents, tout en s'organisant pour faire face à leur éventualité.

Les mécanismes de causalité des accidents reposent trop souvent sur la répétition de choses déjà connues. Diminuer leur fréquence passe par le développement de démarches d'audit des organisations, mais aussi des contrôles pour comparer la « sécurité papier » à la « réalité du terrain » et procéder aux ajustements nécessaires avant que les dérives ne prospèrent et se « normalisent ».

Cela suppose de développer dans l'entreprise le dialogue entre « cols blancs » et « cols bleus » pour partager les expériences et résoudre de manière concertée les difficultés rencontrées. Les ingénieurs et les opérateurs ont souvent chacun leur point de vue sur la sécurité, qu'ils gagneraient à échanger : connaissances théoriques découlant de l'analyse des risques pour les uns, expérience du fonctionnement des installations au quotidien pour les autres. Le développement de méthodes efficaces nécessite une réelle implication de la direction dans la gestion des risques et une forte présence des cadres sur le terrain.

Comme les accidents, les incidents, « presque accidents » et « signaux faibles » doivent alimenter les mécanismes correctifs du retour d'expérience dans les entreprises. Ces mécanismes, toujours exigeants, impliquent des phases d'observation attentive, d'analyse, de définition de mesures appropriées, de partage de connaissances et d'objectifs, ainsi que d'actions de mise en œuvre et de suivi. Le soin apporté à la gestion de ce dispositif mérite d'être proportionné aux enjeux, c'est-à-dire en fonction de l'importance des dangers redoutés et des éléments vulnérables exposés.

Au-delà, il est clair que la prévention des risques ne relève plus aujourd'hui d'un simple dialogue triangulaire entre industriels, experts et administration, mais s'inscrit dans une démarche sociétale concernant de nombreuses autres parties prenantes : salariés, sous-traitants, riverains, associations, élus, relais d'opinions... La pratique de la concertation élargie doit ainsi permettre d'organiser une vigilance partagée avec la société civile et de fonder des décisions durables sur une base mieux éclairée.

... La vigilance gagne à être partagée avec la société civile...

> Que souhaiter pour améliorer l'exercice des missions du Barpi ?

On ne peut que souhaiter une gestion rationnelle du retour d'expérience reposant, malgré les difficultés, sur une meilleure fluidité de l'information relative aux succès et aux échecs de la prévention. En outre, en cette période économique perturbée, des modifications du contexte d'activité des entreprises peuvent influencer sur certains aspects techniques ou organisationnels auxquels nous devons rester attentifs pour gérer les risques.

Pour le Barpi, le *challenge* actuel est aussi de réussir, à moyens constants, l'intégration de l'accidentologie de nouveaux domaines. Au-delà de l'adaptation des outils d'analyse, ceci nécessite le développement de réseaux d'échange d'informations auprès des inspecteurs en charge du transport de matières dangereuses, des canalisations, des mines et des barrages notamment, ainsi qu'auprès des secteurs professionnels concernés. Il s'agit également de veiller à la stabilité de l'effectif, tout en cherchant à diversifier l'expérience de ses agents pour assurer la cohérence avec l'éventail des missions. L'objectif est d'élargir les analyses à l'ensemble des domaines évoqués.

Par ailleurs, l'un de nos prochains projets est de faire bénéficier les utilisateurs du site Aria de vidéos issues des journaux télévisés du secteur public pour accompagner les descriptions d'accidents marquants et leurs enseignements. Cela suppose, bien entendu, l'accord d'organismes en charge de l'archivage de ce type de documents. Il me paraît en effet nécessaire que l'analyse des professionnels de la prévention des risques puisse être complétée du regard porté par la société civile sur ces accidents. Si les données techniques permettent une lecture des mécanismes accidentels, elles restent souvent exemptes des émotions marquant certains événements ou de la façon dont ils sont perçus par la société.

Mettre à disposition ces perceptions est une source d'enrichissement de notre culture par une dimension sociale importante. Sa meilleure prise en compte dans le retour d'expérience doit nous permettre de progresser vers une démarche de prévention des risques mieux partagée. ■

